Commune de Saint-Cyr Montmalin

9 Rue du Verger
39600 Saint-Cyr Montmalin
Tél. : 03.84.37.49.86.
Email : mairie@saintcyrmontmalin.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 19 octobre 2026 à 19 heures

Présents : Mmes, Mrs, : François Bardy, Anne-Gaëlle Battu, Christophe Berto, Patrick Collery, Sylvia Comparet, Pascal Faivre, Aloïs Faudot, Matthieu Leguil, Audrey Tobaty, Sandrine Tumeo et Corinne Heywood.

Absente excusée : Néant.
Absent (s) non excusé (s) : Néant.
Secrétaire de séance : M. Christophe BERTO.

La séance est ouverte à 19 h 05

1er point : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2026

2e point : délibération pour mandater l'ONF pour émettre les factures pour les ventes de bois issus des forêts communales

La réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1er septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro. Dans un souci de continuité de la gestion forestière actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes de bois, l'ONF propose à la commune de signer une convention pour assurer l'émission des factures pour notre compte, via un mandat de facturation. Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF. Il pourra y être mis fin à tout moment.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec l'O.N.F.

3e point : information au sujet d'une demande de subvention de l'école Saint-Bénigne d'Arc-et-Senans.

L'école Saint-Bénigne d'Arc-et-Senans a adressé un courrier au maire et au conseil municipal pour demander une subvention du fait qu'elle scolarise deux élèves résidant dans notre commune.

De fait, la commune paie au SIVOS auquel elle adhère une cotisation pour chaque élève scolarisé, qui se monte à 1080 €.

Cependant, le conseil ne souhaitant pas encourager la scolarisation des enfants en dehors de notre R.P.I. refuse par 10 voix et une abstention d'accorder cette subvention.

Compte tenu de ce que cette question revient régulièrement, il demande également au maire de réunir de plus amples informations pour prendre éventuellement une délibération générale par laquelle on refuserait systématiquement de financer les scolarités hors R.P.I.

4e point : Compte-rendu sur les dossiers en cours depuis le dernier conseil municipal (défense incendie, travaux sylvicoles, informations SIVOS, embauche d'un cantonnier et achat d'une voiture, réunion des commissions, bilan de l'enquête)

1/ Le maire indique que suite au vote par le conseil municipal de l'amélioration de la DECI, il a demandé des subventions. Hélas, bien qu'un dossier complet ait été présenté dans les temps à la préfecture du Jura, notre demande de subvention au titre de la DETR (30 % du coût des travaux) n'a pas été traitée par la sous-préfecture. Or, par ailleurs, la subvention demandée au conseil départemental (35 %) est conditionnée à la participation de l'État, de sorte que la commune ne bénéficie pour l'instant d'aucune subvention pour financer ces lourds travaux. Plusieurs démarches ont cependant été engagées pour débloquer cette situation, en particulier une nouvelle demande de subvention au titre du Fonds vert, laquelle serait également de 30 %. L'espoir demeure que les travaux puissent avoir lieu comme prévu au printemps prochain.

2/ François Bardy, 1er adjoint, indique que les travaux sylvicoles commandés à l'entreprise Gerriet devaient être réalisés à partir du mois d'août. Or, l'entreprise n'a pas été en mesure d'honorer ses engagements et ne prévoyait pas d'intervenir finalement avant le 15 novembre au mieux. La commune a pu solliciter l'O.N.F., dont le devis était légèrement plus cher, mais qui a pu engager les travaux en forêt communale à partir du 19 octobre. Pour le Désert, la commune attend le devis, après avoir rencontré le chef de travaux de l'O.N.F. On espère des travaux avant l'hiver, notamment pour contribuer à déloger les sangliers qui y sont présents en trop grand nombre.

3/ Sandrine Tumeo, 2e adjointe, indique que depuis de nombreuses années, le bus qui transporte les élèves de Saint-Cyr-Montmalin à Vadans et La Ferté dépose les écoliers de Vadans un quart d'heure trop tôt par rapport au début des cours et ce problème est insoluble. La commune a donc demandé au SIVOS de prendre en charge la facturation de la garde des enfants par l'A.L.S.H. de Vadans, ce qui a été accepté par la SIVOS le 9 octobre. C'est une bonne nouvelle pour les parents des enfants de la commune.

4/ Patrick Collery, 3e adjoint, fait savoir au conseil qu'il a été décidé d'embaucher un adjoint technique pour un mi-temps. Le contrat doit être signé avant la fin octobre pour débuter le 15 novembre. Par ailleurs, la commune a acheté un Kangoo électrique pour la somme de 6200 €. L'achat doit être finalisé avant la fin octobre. On est également en train d'étudier la possibilité que les personnels de la commune habilités à conduire cette voiture puissent véhiculer les habitants qui rencontreraient des difficultés de transport (assurance).

5/ Les commissions installées par le conseil municipal ont commencé de se réunir. Christophe Berto, responsable de la commission bois présente les travaux de la première réunion le 23 septembre. Il insiste sur le projet de mise en relation par la commune d'un bûcheron avec les habitants qui, ne prenant pas d'affouage, souhaiteraient cependant acheter du bois de chauffage de la commune. Patrick Collery rappelle que la commission cadre de vie se réunira le 21 octobre comme annoncé précédemment.

6/ Matthieu Leguil et Sandrine Tumeo annoncent que l'enquête lancée après l'élection a été bouclée et qu'elle a permis la constitution d'une liste d'adresses électroniques et de numéros de téléphones de la quasi-totalité des habitants et le recensement des demandes et besoins de la population.

5e point : Informations et discussions sur les échéances à venir (affouage 2026-2027, recensement, commission de contrôle de la liste électorale, demandes autour du Désert)

1/ François Bardy annonce que le tirage au sort de l'affouage 2026-2027 aura lieu le 2 novembre.

2/ Matthieu Leguil rappelle que le recensement aura lieu début 2027 et que la commune recherche un agent recenseur, comme annoncé dans le dernier bulletin d'informations.

3/ La commission de contrôle de la liste électorale doit être renouvelée. Elle doit se composer de 3 membres : un conseiller municipal volontaire, un délégué de l'administration nommé par le préfet (électeur et résident) et un

délégué du tribunal judiciaire (électeur et résident). Le maire a également sollicité M. Bruno Poirot, qui a accepté. Par ailleurs, se portent volontaires les conseillers municipaux suivants : Christophe Berto (comme titulaire), Pascal Faivre (comme titulaire) et Corinne Heywood (comme suppléante).

4/ Le maire propose enfin que l'on débatte de l'avenir du Désert et de la construction d'un éventuel projet d'aménagement global du lieu. Il rappelle les nombreuses demandes reçues à ce sujet : présence excessive des sangliers, état dégradé de certaines croix du chemin de croix, état du cimetière, état du square Mollard, présences de camping-cars, demande d'une mise en valeur touristique du site. Il demande l'avis des conseillers entre un maintien en l'état actuel avec un entretien modéré et la construction d'un projet de mise en valeur et d'aménagement plus ambitieux, avec par exemple l'aménagement d'un chemin autour de l'église et du cimetière et de points de vue. Il se dégage des débats que la construction d'un projet global n'est pas opportune, qu'il est préférable de traiter séparément les différentes demandes et que l'aménagement d'un chemin de randonnée peut suffire dans un premier temps.

La séance est levée à 21 h 20.

MAIRIE DE SAINT-CYR-MONTMALIN JURA

Le Maire : Mathieu LEGUIL

La secrétaire de séance : Christophe BERTO